

NOTICE TECHNIQUE

ESCALIER

A ANGLE

VARIABLE

NT 051 - V 03 – Avril 2014



1. GENERALITES

Escalier généralement conçu pour accès aux tours d'étaieement ou à un premier niveau de l'échafaudage depuis le sol.

Constitué de marches type caillebotis, antidérapant. Possibilité d'avoir l'escalier de largeur 600 mm à 900 mm.

Rampe et marche de couleur jaune RAL 1023 sur demande

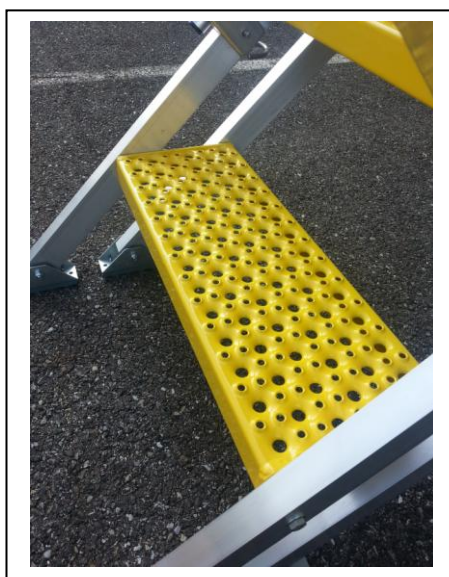
Autre dimensions, nous consulter

Référence	Désignation	Poids, kg
F150800000005-600	Escalier à angle variable largeur hors tout 600	23
F150800000005-900	Escalier à angle variable largeur hors tout 900	28
F157000005	Garde-corps pour escalier à angle variable	

2. GAMME ET CARACTERISTIQUES

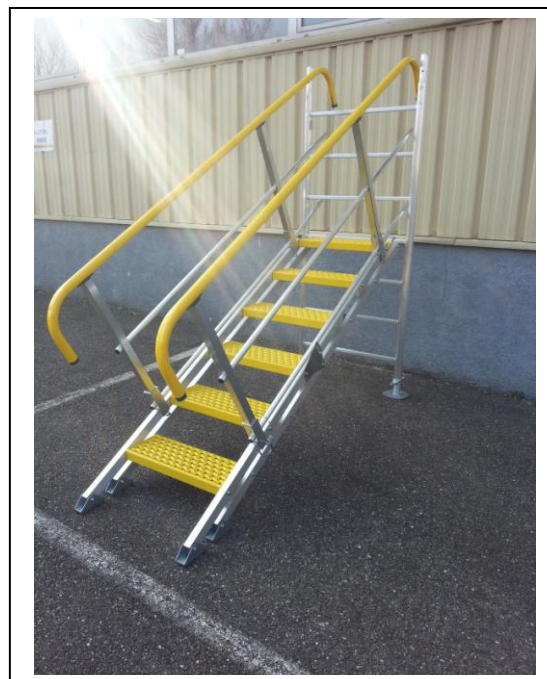
2.1 Escalier

- ➔ Marches articulées type caillebotis antidérapantes
- ➔ Patins articulés antidérapants
- ➔ Crochets en ACIER adaptable sur tube diamètre 49 mm





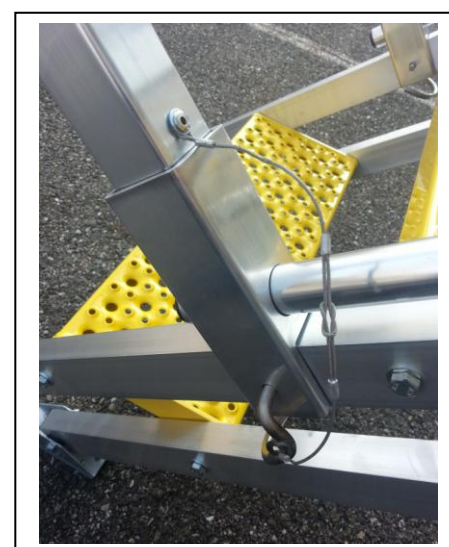
Position escalier h = 1500 mm
Encombrement au sol = 1650



Position escalier h = 1000 mm
Encombrement au sol = 2040

2.2 Garde-corps

- ➔ Avec lisse et sous lisse
- ➔ Verrouillage avec goupille imperdable



3. NORMES

Objet	NF EN 12811-1	FORTAL
Inclinaison de la volée	Escalier : $30^\circ < \text{angle d'inclinaison} < 55^\circ$	Echelle à plate-forme : CONFORME
Echappée	Echappée ne doit pas être inférieur à 2.25 m (distance verticale minimale exempte de tout obstacle au dessus de la marche)	Non applicable
Hauteur de la volée	Pas d'exigences	Hauteur 1000 à 1500 : 6 marches CONFORME
Marches	$540 < g + 2u = < 660$ avec g = giron = distance horizontale entre le nez deux marches successives u = distance verticale entre 2 marches $s = 180 \text{ mm} > 165 \text{ mm}$ $g = 213,5 \text{ mm} > 175 \text{ mm}$	<u>Maille 3000x2000</u> : $0.54 < g + 2u = \text{Vérifié} < 0.66$ Classe B CONFORME
	Profondeur de la marche $s > 0.165 \text{ m}$	Marche 200 mm antidérapante CONFORME
	Largeur des marches $> 0,5 \text{ m}$	Largeur limon = 30 mm $500 < \text{Largeur utile} = 840$ $560 < \text{Largeur hors tout} < 900$ CONFORME
	Marche antidérapante et permettant l'évacuation de la pluie	Marches 200 caillebotis permettant l'évacuation de l'eau
	Hauteur de marche = constante Si pas possible, toléré de réduire ou d'augmenter de 10%	Hauteur de marche constante
Capacité de charge	CLASSE 3	200 kg/m ²

4. GARANTIE

FORTAL garanti ses fabrications (sauf clauses particulières acceptées entre le client et FORTAL) pendant une durée de 2 ans à partir de la date de livraison (date figurant sur le bulletin de livraison) contre tous vices de fabrication à l'exclusion de :

- La main d'œuvre et les frais de déplacement,
- De l'usure consécutive à un manque d'entretien, de chocs,
- D'une utilisation dans des conditions inappropriées et non conformes à celles définies dans la présente notice technique ou d'un montage non conforme à la notice de montage utilisateur.

Toute autre indemnité, est formellement exclue de la garantie, notamment les pertes d'exploitation, les dégâts occasionnés, les préjudices de toute nature consécutifs à l'utilisation de nos fabrications.

La modification, la réparation ou le remplacement de pièces pendant la durée de la garantie ne peut en prolonger le délai.

Si nos fabrications sont modifiées en dehors de notre site de production sans accord préalable écrit de notre part, la responsabilité de FORTAL ne saurait être engagée.